



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALETURE DE LA TOUR DU PIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

E 2014 -2 OCT. 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOUIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 10

OBJET: Remise gracieuse pour majoration sur les taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.251 du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités locales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

La Direction Générale des Finances Publiques a indiqué à la commune que l'un des habitants avait demandé à ces services la remise gracieuse d'une pénalité de 911,84 € dont il a fait l'objet, suite à un retard de paiement de ses taxes d'urbanisme. Cette personne indiquant qu'il avait des soucis financiers et un manque de trésorerie, les services de la DGFIP ont émis un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer également en faveur de cette demande de remise gracieuse référencée TU C−PC 449 09 10034 pour un montant de 911.84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la demande de remise gracieuse

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le -1 (1) le cuité

